



# RECLOSES INFOS

Bulletin d'information trimestriel **2021-04**  
Jun 2021

## SOMMAIRE

### Edito

Edito de Mme la Maire

P 2  
Finances - RH

P 3 à 4  
Urbanisme

P5 Travaux

P 6 à 8  
Ecologie développement durable

P 9 à 12  
Vie locale

P 13  
Sport et Culture

P 14  
Enfance école Jeunesse

P 15 à 17  
Action sociale et solidaire

P 18 à 21  
Le coin des associations

P 22 à 23  
Zoom sur nos entreprises

P 24 à 25  
Un peu d'histoire

P 26 à 27  
Un peu de sciences

P 28  
Retour en images

Chères Reclosiotes, chers Reclosiots,

*Avec les mesures de déconfinement, la vie reprend son cours pour le plus grand bonheur de tous.*

*En prévision de cette liberté retrouvée et de la possibilité de nous réunir à nouveau, la municipalité et les associations ont œuvré à l'organisation de divers évènements sportifs, culturels et récréatifs ; un agenda riche en festivités tout au long de l'été que nous avons le plaisir de partager dans ce journal, et qui n'aurait pas pu voir le jour sans la mobilisation de nombreux reclosiots que je remercie chaleureusement.*

*Il n'en reste pas moins que nous devons tous continuer à être vigilants et à respecter les consignes en vigueur compte tenu de la diversité des lieux que nous fréquenterons pendant la période estivale.*

*Parallèlement, ce troisième trimestre sera aussi celui des travaux dans la commune pour la réfection de certaines routes mais aussi l'installation des réseaux pour la fibre. Ainsi, dans certaines rues du village, nous solliciterons votre coopération pour laisser la chaussée disponible aux entreprises mandatées.*

*En espérant avoir le plaisir de vous rencontrer à l'occasion des différentes manifestations,*

*Amitiés,*

*Sonia RISCO*



*Rédactrice en chef*  
**Virginie ROCHER**

*Publication*  
**Margaret POMA**  
**Sonia RISCO**

*Impression*  
**PAROI SERVICES**  
**01 64 24 24 44**

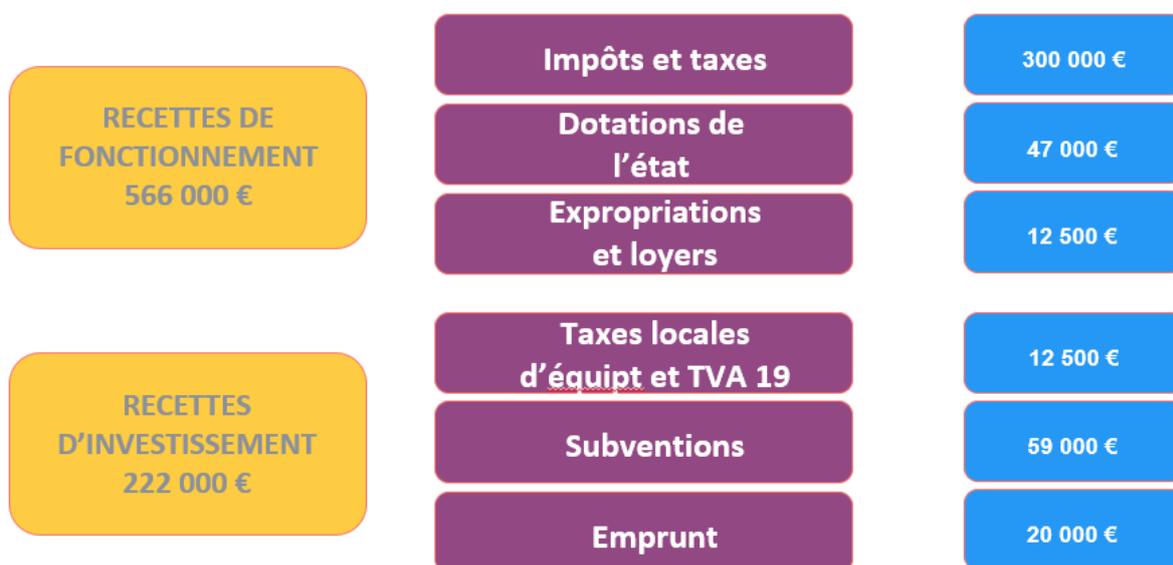


Franck FERVILLE, photographe

## FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Le budget de la commune a été voté par le conseil municipal le 13 avril dernier. Vous trouverez ci-dessous un état des principaux postes de dépenses et de recettes.

Vous pouvez consulter le budget détaillé dans le compte-rendu du conseil municipal sur l'application Mymairie ou bien sur le site internet Recloses.fr. Les élus restent bien sûr à votre disposition pour vous fournir de plus amples détails.



### Recrutements saisonniers



Au fil de l'été, vous pourrez apercevoir plusieurs agents polyvalents, Hugo, Quentin (vacataires) et Adrien (stagiaire), qui viendront prêter main forte à Jérôme notre agent communal, en alternance **du 8 juin au 31 octobre 2021**.

#### Missions :

- ◆ Entretien des espaces publics et des espaces verts.
- ◆ Entretien courant des machines, du matériel et des locaux utilisés.
- ◆ Participation à la préparation d'évènements ou de manifestations diverses

### Contrat de remplacement congés de maternité

La municipalité souhaite la bienvenue à Kamla Cerceau qui remplace Sarah Brenier durant son congé de maternité depuis le 26 avril pour l'entretien de l'école et la mairie à Recloses.

## TRAVAUX - URBANISME

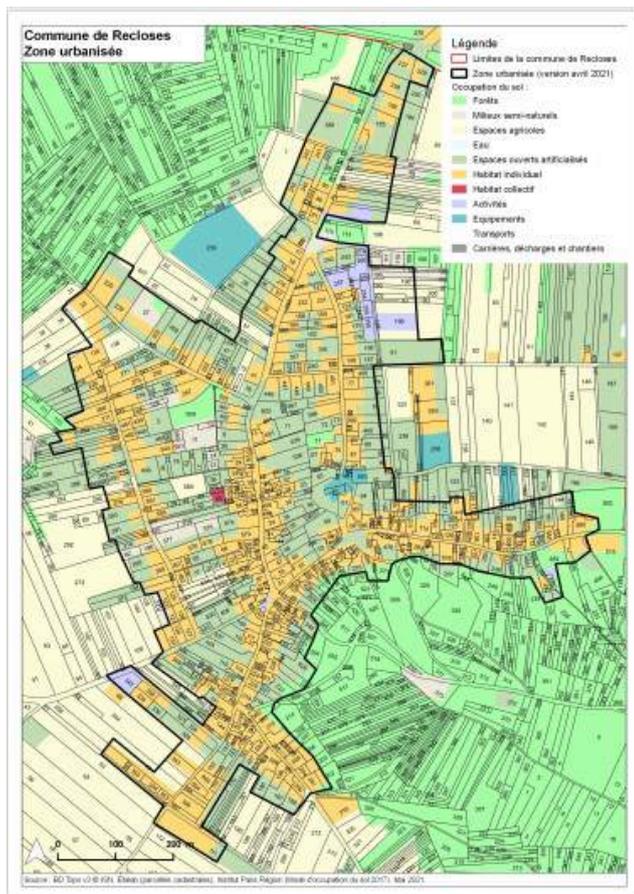
### LE RÈGLEMENT NATIONAL D'URBANISME (RNU)

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Recloses est caduc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, son règlement écrit et graphique n'est donc plus opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme (constructions, bâtiments, aménagements, clôture, ...). Il est donc important de vous informer sur le règlement d'urbanisme qui gère notre village en attendant l'établissement du PLUI.

C'est désormais le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique, c'est-à-dire les articles L. 111-1 à L. 111-25 du Code de l'Urbanisme pour la partie législative et les articles R. 111-1 à R. 111-53 du code de l'urbanisme pour la partie réglementaire. Les Servitudes d'Utilité Publiques (SUP) continuent elles de s'appliquer même en l'absence de document d'urbanisme (exemple : périmètre de 500 m des abords de monuments historiques).

Le principe général du RNU est que **les nouvelles constructions ne sont autorisées qu'à l'intérieur des parties actuellement urbanisées (PAU) de la commune** (sauf exceptions mentionnées à l'article L111.4 du code de l'urbanisme). Les terrains situés dans les PAU sont déterminés grâce à plusieurs critères non exhaustifs :

- ◇ Desservis de manière satisfaisante par les équipements (réseaux publics, eau potable, électricité, voirie)
- ◇ Insérés au sein de la structure du tissu bâti existant : proximité des constructions existantes environnantes (entre 50 à 100 m maximum)
- ◇ Regroupement minimum de 4 à 5 habitations sans interruption de l'urbanisation



Ainsi, la commune, après échanges avec les services de la Préfecture, a délimité les parties actuellement urbanisées. Ce plan vous est donné à titre indicatif et permettra d'avoir une ligne de conduite en matière de construction et de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers. **Toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme sont envoyées à la Préfecture de Seine-et-Marne pour avis conforme du Préfet, chargé de vérifier le respect du principe de constructibilité limitée.**

#### Quelques règles importantes au RNU :

**1)** Le projet peut notamment être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales :

- S'il est de nature à porter atteinte à la **salubrité** ou à la **sécurité publique** du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations.
- S'il est susceptible, en raison de sa localisation, d'être exposé à des **nuisances graves**, dues notamment au **bruit**.
- Si **les terrains ne sont pas desservis par des voies publiques ou privées** dans des conditions répondant à son importance ou à la destination des constructions ou des aménagements envisagés, et notamment si les caractéristiques de ces voies rendent difficile la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie

• Si les **accès présentent un risque pour la sécurité des usagers** des voies publiques ou pour celle des personnes utilisant ces accès. Cette sécurité doit être appréciée compte tenu, notamment, de la position des accès, de leur configuration ainsi que de la nature et de l'intensité du trafic.

• Si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou **l'aspect extérieur** des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à **porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains** ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

**2) L'alimentation en eau potable** et **l'assainissement** des eaux domestiques usées, la **collecte** et **l'écoulement des eaux pluviales** et de **ruissellement** ainsi que l'évacuation, l'épuration et le rejet des eaux résiduaires industrielles doivent être assurés dans des conditions conformes aux règlements en vigueur.

## TRAVAUX - URBANISME

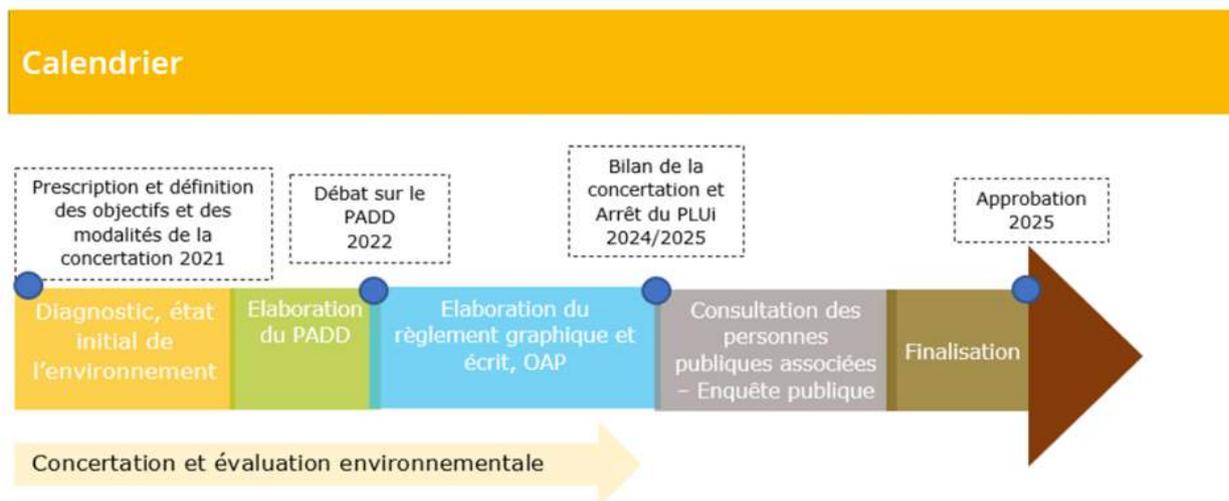
- 3) Lorsque le projet prévoit des bâtiments à usage d'habitation, ceux-ci doivent être **desservis par un réseau de distribution d'eau potable sous pression raccordé aux réseaux publics**. En l'absence de réseau public de distribution d'eau potable et sous réserve que l'hygiène générale et la protection sanitaire soient assurées, l'alimentation est assurée par un seul point d'eau ou, en cas d'impossibilité, par le plus petit nombre possible de points d'eau.
- 4) Lorsque le bâtiment est édifié en **bordure d'une voie publique, la distance comptée horizontalement de tout point de l'immeuble au point le plus proche de l'alignement opposé doit être au moins égale à la différence d'altitude entre ces deux points**. Lorsqu'il existe une obligation de construire au retrait de l'alignement, la limite de ce retrait se substitue à l'alignement. Il en sera de même pour les constructions élevées en bordure des voies privées, la largeur effective de la voie privée étant assimilée à la largeur réglementaire des voies publiques. Toutefois une implantation de la construction à l'alignement ou dans le prolongement des constructions existantes peut être imposée.
- 5) Les bâtiments peuvent **s'implanter sur les limites séparatives ou en retrait de celles-ci**. Si retrait, la distance comptée horizontalement de tout point du bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché doit être **au moins égale à la moitié de la différence d'altitude** entre ces deux points, **sans pouvoir être inférieure à trois mètres**.
- 6) Le permis ou la décision prise sur la déclaration préalable peut imposer la réalisation d'installations propres à **assurer le stationnement hors des voies publiques des véhicules correspondant aux caractéristiques du projet**.
- 7) Une **distance d'au moins trois mètres peut être imposée entre deux bâtiments non contigus** situés sur un terrain appartenant au même propriétaire.
- 8) Les **constructions supérieures à 20 m<sup>2</sup> d'emprise au sol ou de surface de plancher** (extension ou annexe) sont obligatoirement **soumises à permis de construire**.

### LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le PLU intercommunal est l'outil de traduction spatiale au service du **projet politique communautaire à destination des habitants**. Ce document sera également l'outil réglementaire permettant **d'encadrer l'utilisation des sols, les aménagements, la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions** sur l'ensemble du territoire du Pays de Fontainebleau.

Le Pays de Fontainebleau, territoire à taille humaine (26 communes, 68 178 habitants, 437,4 km<sup>2</sup>), est relié par des composantes paysagères et naturelles marqueurs de son identité (les vallées de la Seine et de l'École, les forêts domaniales de Fontainebleau et des Trois Pignons, les plaines agricoles de Bière et du Gâtinais), un centre urbain attractif (Fontainebleau-Avon) et une vision partagée des élus pour **préserver le cadre de vie remarquable du territoire**.

Les conseillers communautaires ont prescrit l'élaboration de cette démarche **le 24 mars 2021**. Ils ont également défini les **objectifs poursuivis** par le PLUi, les **modalités de collaboration avec les communes** et les **modalités de concertation avec la population**.



\*Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est un document politique exprimant les objectifs et projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans. Il répond au principe de développement durable qui est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

## TRAVAUX - URBANISME

### TRAVAUX DE VOIRIE



#### Entrée du village côté Fontainebleau

Après presque un an de concertation avec le département, les travaux pour ralentir la vitesse à l'entrée du village vont enfin voir le jour :

- ⇒ Zone à 70 km/h sur 150 m avant l'entrée du village : bandes rugueuses et revêtement rouge sur la chaussée prévus cet été. Prise en charge par le département.
- ⇒ Deux îlots alternés avec signalisation réglementaire de vitesse à 30 km/h permettant un rétrécissement de chaussée avant le chemin de Cornebiche dans la continuité. Financement par la commune et par une subvention du département liée à la répartition des recettes des amendes de police (coût prévisionnel 5 500 €, dossier en cours).

#### Rue grande (du chemin de Paris à la place du Pilori)

Revêtement goudronné de la chaussée prévu en juin/juillet pris en charge par le département.

#### Chemin de Paris (après le croisement de la rue des Champs)



Réfection de la chaussée avec profil bombé permettant l'écoulement des eaux de pluie sur les côtés et classement de cette portion en zone de rencontre (limitation de la vitesse des véhicules à

20 km/h, autorisation des piétons à circuler sur la chaussée avec priorité sur les véhicules). Montant prévisionnel des travaux : 26 000 € à financer par le Fonds d'Équipement Rural du département (35 %) et par la commune (dossier en cours).

#### Chemin de Cornebiche

Apport de grave pour boucher les trous et niveler le chemin.

#### Place du Pilori

Signalisation d'une place réservée aux personnes en situation de handicap.



### TRAVAUX A L'ÉTUDE

-Ralentissement de la vitesse rue des champs

Des études ont été réalisées, une réunion des habitants de la rue sera prochainement organisée pour présenter les actions envisagées.

-Plan triennal de réfection des rues et création du parking à côté de la grange communale

Une étude est lancée pour réaliser le parking, refaire les chaussées abîmées (rue de l'orme, clos des vaches, rue du clos à la fourrée, rue du clos du roi, chemin de Paris avant le croisement rue des champs), et aménager la place du Pilori. Ces travaux pourraient être financés à 70 % par un contrat rural sur 3 ans et un emprunt.

### MISE AUX NORMES DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite à la visite du SDIS et à la commission sécurité à la sous-préfecture au mois d'août 2020, des travaux de mise aux normes pour l'électricité et le chauffage ont été réalisés.

Après avoir fourni les attestations demandées, la commission sécurité, réunie à nouveau en avril 2021, a donné un

**AVIS FAVORABLE** à l'utilisation de la salle polyvalente ce qui n'était pas arrivé depuis presque 20 ans. Nous nous réjouissons de pouvoir désormais utiliser sereinement la salle qui continuera à être dédiée aux rencontres et aux associations.



### AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DE DÉCHETS VERTS

Les travaux d'aménagement de cette zone derrière le cimetière ont commencé. Le broyage des branchages entassés est bien entamé et le nivellement de la surface est en cours. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions de ce lieu de collecte, de broyage et de compostage réservé aux habitants du village et à la municipalité.



### ECLAIRAGE PUBLIC

Cet été, toutes les lampes au sodium de la rue Grande et de la rue Sainte Reine seront remplacées par des led (42 lampes au total) d'une intensité lumineuse de 2200 kelvin conformément aux normes environnementales du PNR. Coût de l'opération : 43 000 € dont 21 500 € financés par le SDESM (Syndicat d'électrification) et 10 000 € par le PNR. Les 11 500 € restants seront pris en charge par une subvention exceptionnelle du SDESM pour la maintenance de l'éclairage (5 500 €), et par l'économie liée à l'extinction de l'éclairage la nuit (6 000 €).

### FIBRE

Les travaux d'installation de l'armoire (place du Pilori sur le mur de l'abribus), et de déploiement des câbles optiques dans les rues, en priorité sur les infrastructures téléphoniques ou électriques existantes (en aérien, en souterrain ou en façade des bâtiments), auront lieu de juin à décembre. Après observation du gel réglementaire de 3 mois imposé par l'Arcep, vous pourrez, au printemps 2022 souscrire à l'offre de votre choix et être raccordé à la fibre avant l'été 2022.



## ÉCOLOGIE - DÉVELOPPEMENT DURABLE

### LES JOURNÉES #FORÊTBELLE - 3<sup>ÈME</sup> ÉDITION

#### SAVE THE DATE !

En raison des restrictions sanitaires liées au COVID-19, les journées #ForêtBelle de ramassage de déchets des 20 et 21 mars derniers ont dû être reportées. Le SMICTOM et ses partenaires envisagent aujourd'hui de faire ces opérations de ramassage **le 18 septembre**, date coïncidant non seulement avec le World Clean Up day 2021, événement de portée internationale de sensibilisation à l'environnement et de nettoyage de la nature, mais aussi avec les Journées européennes du patrimoine qui se tiendront le même week-end.

Recloses s'associera une nouvelle fois à cette opération et vous communiquera toutes les informations en temps utile.



Rendons toute la beauté à notre forêt et nos villages grâce aux grandes journées citoyennes de collecte des déchets en forêt et dans nos villages !



La municipalité a le grand plaisir de vous informer que **les deux projets présentés** dans le cadre du second budget participatif écologique d'Île-de-France ont été lauréats grâce à votre mobilisation et seront financés à hauteur de 70 %.

Le matériel électrique sur batterie (perche d'élagage et taille haie) est d'ores et déjà venu compléter l'équipement de notre employé communal. **Un grand merci pour votre soutien !**

Une 3<sup>ème</sup> session du Budget participatif écologique et solidaire de la Région Île-de-France est en cours. Nous réfléchissons à d'autres projets. Vous avez des idées, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions. Nous avons **jusqu'au 6 juillet** pour déposer notre dossier.



**QUE VERRIEZ-VOUS SUR CET ESPACE ?**



Cette parcelle communale, dans le virage de la rue des champs, a été débroussaillée récemment par notre employé.

Imaginez son aménagement et faites-nous part de vos idées. Ce projet doit répondre aux critères suivants :

- Servir le collectif
- Être écologique et/ou favoriser les échanges entre les habitants

Transmettez votre idée par mail à l'adresse [mairie@recloses.fr](mailto:mairie@recloses.fr) ou venez nous l'exposer lors de nos permanences.

## LA TRAME VERTE ET BLEUE

Comme les humains, les différentes espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer, de se nourrir, de se reproduire et de se reposer. L'urbanisation, la déforestation, l'agriculture intensive, la pollution, la surexploitation des ressources naturelles ont entraîné la fragmentation, la dégradation, la disparition des habitats des espèces animales et végétales, et par conséquent le déclin de la biodiversité<sup>(1)</sup>. Les rapports du WWF basés sur l'étude de près de 21.000 populations de mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles et poissons montrent une chute moyenne de 68 % de ces populations entre 1970 et 2016<sup>(2)</sup>.

En 2009, pour lutter contre le déclin de la biodiversité, le Grenelle de l'Environnement, a inscrit dans le droit français la création de la trame verte et bleue. Le but est de restaurer les milieux naturels qui permettent à la faune et à la flore de circuler et d'interagir.

La trame verte et bleue est constituée d'un ensemble de « continuités écologiques<sup>(3)</sup> » sorte de réseaux où les « réservoirs de biodiversité<sup>(4)</sup> » sont interconnectés par des « corridors écologiques<sup>(5)</sup> ». Les continuités écologiques sont à la fois terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue).

<http://www.blogdesbourians.fr/prayssac-cree-des-corridors-pour-la-biodiversite/>

La trame verte et bleue est aussi un outil d'aménagement du territoire qui a trois objectifs :

- un objectif environnemental de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles,
- un objectif social lié aux bénéfices immatériels que les humains peuvent tirer de l'environnement naturel (santé, bien-être, loisirs...),
- un objectif économique lié aux besoins d'approvisionnement des activités humaines (eau potable, nourriture) et aux opportunités de création de nouvelles filières génératrices d'emploi (filiale bois, tourisme...).

La politique de la trame verte et bleue est déployée aux niveaux national, régional, départemental et local.

L'État fixe le cadre et veille à la cohérence sur le territoire.

La région élabore les documents de planification régionaux (SRCE : schéma régional de cohérence écologique) pour identifier la trame verte et bleue à l'échelle de la région.

Les départements gèrent les espaces naturels sensibles et assurent la restauration des continuités écologiques.

Les collectivités locales et les communautés de communes/agglomérations prennent en compte les continuités écologiques dans leurs documents d'urbanisme (PLU : Plan Local d'Urbanisme, PLUi : PLU intercommunal, SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale).

Les entreprises peuvent agir pour aménager leurs sites en préservant les continuités écologiques et réduire leur impact sur l'environnement.

Les agriculteurs et les forestiers ont un rôle important dans la préservation des continuités écologiques.

Les citoyens et les associations peuvent agir à leur niveau dans leur jardin.

Voici quelques exemples de prises en compte de la trame verte et bleue au niveau national, régional, communal, associatif et individuel. Les infrastructures routières et ferroviaires sont l'un des risques de rupture des continuités écologiques. Tous les nouveaux projets tiennent compte maintenant de la trame verte et bleue. Les infrastructures peuvent ainsi bénéficier d'aménagements tels que des passages à faunes ou écoducs. Il peut s'agir de tunnels à petite faune,

des ponts végétalisés pour grande faune, de batroducts ou crapauducs pour le passage des amphibiens. Entre Larchant et Villiers sous Grez, un crapauduc a été réalisé avec le concours du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF).

La préservation et la restauration des continuités écologiques sont prises en compte dans l'élaboration des PLU et PLUi. Le zonage permet de délimiter les zones constructibles et non constructibles, afin d'empêcher les ruptures des continuités écologiques. La trame verte et bleue est un atout pour les collectivités locales. Ses bénéfices sont multiples : amélioration du cadre de vie et de l'offre de loisirs, valorisation de l'économie locale. Concrètement, il peut s'agir de la création de voies douces (sans véhicule à moteur) le long d'un corridor écologique, d'un espace végétalisé en cœur de village qui devient un îlot de fraîcheur et un refuge de biodiversité, de l'intégration paysagère de bâtiments agricoles avec plantations de haies.

Au niveau communal, il est possible d'engager des actions qui s'intègrent dans la stratégie trame verte et bleue. C'est le cas à Recloses. Ainsi, la mise en place de l'extinction partielle de l'éclairage permet d'éviter les ruptures de continuités écologiques et de préserver la biodiversité. Pour la gestion des espaces verts, Jérôme, notre employé communal, n'utilise aucun pesticide et pratique le fauchage tardif de certaines zones. D'autres projets sont en cours tel que l'aménagement d'un sentier de découverte du village (nature et patrimoine), lauréat des « projets participatifs de la région Île-de-France ».

Les associations peuvent aussi avoir un rôle à jouer dans la préservation de la trame verte et bleue. À Recloses, l'association Esprit des Jardins a souhaité s'impliquer dans le fleurissement du village. Lauréate d'un « projet écologique participatif de la région Île-de-France », elle va pouvoir investir dans l'achat d'une serre pour produire les végétaux

locaux qui seront utilisés dans le village et ainsi préserver les réservoirs de biodiversité.

Chaque habitant peut aussi agir dans son jardin ou devant chez lui. Quelques conseils :

• ne pas utiliser de produits phytosanitaires et demander aux entreprises de jardinage qui interviennent chez vous de respecter cette pratique également,

- planter des espèces locales, ne pas introduire d'espèces invasives,
- planter des haies variées d'essences locales,
- composter,
- installer des nichoirs et des hôtels à insectes, éviter les clôtures qui ne laissent pas passer les petits animaux comme les hérissons.

Gilles CLUGNAC

Commission Écologie et Développement Durable

(1) Biodiversité : elle est caractérisée par 3 éléments : la diversité des milieux de vie ou écosystèmes (par exemple une forêt, une mare, un jardin), la diversité des espèces qui vivent dans ces milieux et la diversité génétique de chaque individu.

(2) [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-09/20200910\\_Synthese\\_Rapport-Planete-Vivante-2020\\_WWF-min.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-09/20200910_Synthese_Rapport-Planete-Vivante-2020_WWF-min.pdf)

(3) Continuité écologique : association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

(4) Réservoir de biodiversité : zones vitales, riches en biodiversité où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...).

(5) Corridors écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

## LE FRELON ASIATIQUE



Le frelon asiatique est classé dans la liste des dangers sanitaires de 2ème catégorie pour l'abeille domestique depuis décembre 2012. Il est également classé dans la liste des Espèces Exotiques Envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne depuis juillet 2016.

### D'où vient-il ?

Comme son nom l'indique, il est originaire d'Asie.

Il semble qu'il soit arrivé en France caché dans un chargement de poteries chinoises livrées en 2004 à Tonneins (Lot-et-Garonne).

### Comment reconnaître un frelon asiatique ?

Le frelon asiatique, *Vespa Velutina*, se reconnaît aisément. Il est de couleur brun foncé avec une large bande orange autour de l'abdomen. Sa tête vue de face est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm, un peu plus petit que le frelon européen.

### Son cycle

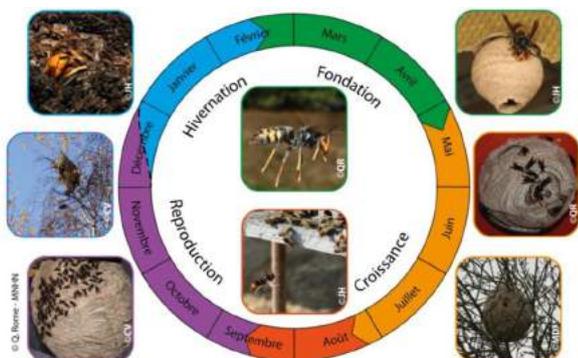
À la sortie de l'hiver, dès les premières douceurs >13°C, les femelles fondatrices (les reines) sortent d'hivernation.

**Fondation** : Chaque femelle va tenter de fonder une nouvelle colonie en construisant un nid primaire, souvent à hauteur d'homme dans un endroit abrité. Elle va y pondre et nourrir les larves. Ce nid a la taille d'une mandarine. Les ouvrières naissent 45 jours après la ponte et prennent le relais pour s'occuper du nid. La femelle fondatrice est donc seule jusqu'au début du mois de mai pour assurer la survie de la colonie.

**Croissance** : la colonie va croître et généralement, en juin les ouvrières vont chercher un emplacement pour construire un nouveau nid plus gros (nid secondaire) puis plus tard un nid encore plus gros (nid tertiaire). Ce dernier nid, qui contient plusieurs milliers d'individus est le plus souvent situé en hauteur dans un arbre. La colonie continue à croître et à partir de juillet les ouvrières vont commencer une prédation sur les abeilles des ruchers. En août et septembre, la colonie continue à croître, le nid peut atteindre 60 cm de diamètre et la pression de prédation sur les ruchers s'accroît.

**Reproduction** : en octobre, la colonie produit des mâles qui vont féconder les femelles.

**Hivernation** : en novembre, les femelles vont quitter le nid et trouver une cachette pour hiverner. Elles n'en ressortiront qu'à la fin de l'hiver. Les dernières ouvrières restent dans le nid et continuent leur prédation jusqu'aux premières gelées, généralement décembre. Les nids se détruisent avec les intempéries.



Cycle biologique de *Vespa velutina* en France. Les couleurs de contour des photos correspondent à celles des différentes périodes du cycle (d'après Rome et al., 2013 ; photos : JH = J. Haxaire, MD = M. Duret, QR = Q. Rome, CV = C. Villemant).

### Les dangers du frelon asiatique

Il s'agit de risques environnementaux dus à la destruction des colonies d'abeilles domestiques, de risques économiques impactant les apiculteurs et de risques sanitaires liés aux piqûres.

La piqûre du frelon asiatique est comparable à celle d'une guêpe ou d'un frelon européen. Généralement, elle provoque une réaction locale uniquement (nous vous conseillons néanmoins de consulter

votre médecin ou un pharmacien). Cependant, une piqûre unique sur des muqueuses (intérieur de la bouche, gorge), des piqûres multiples ou une allergie au venin d'hyménoptères sont des cas d'urgence qui nécessitent d'appeler le SAMU (15 ou 112).

Le problème principal est dû à l'agressivité du frelon asiatique à proximité des nids. Le fait que les nids primaires et secondaires soient souvent bâtis à hauteur d'homme (cabane de jardins, boîte aux lettres, volet, haie, empilement de buches...) augmente encore les risques.

### Comment lutter contre le frelon asiatique

La lutte contre le frelon asiatique est un problème complexe. Les solutions qui peuvent être mises en place sont le piégeage des femelles fondatrices au printemps et la destruction des nids.

Le piégeage de printemps, de février à fin avril, pourrait permettre de capturer les reines qui sortent de l'hivernage. Le problème essentiel est son manque de sélectivité. Le Museum National d'Histoire Naturelle le déconseille estimant que son efficacité n'est pas prouvée et qu'il a un impact négatif sur les autres insectes. Si on veut néanmoins piéger, il faut proscrire les pièges de type bouteille et favoriser les pièges dit « boîte à cônes » (par exemple <https://www.jabeprode.fr/fr>). Le piégeage doit impérativement s'arrêter au 1<sup>er</sup> mai.

### La destruction des nids

La destruction des nids est la seule méthode reconnue efficace par tous les acteurs de la lutte contre le frelon asiatique. Il est plus intéressant d'agir sur des nids primaires afin d'éviter l'apparition de nids secondaires et tertiaires qui sont plus difficiles à détruire et plus dangereux.

La destruction des nids se heurte cependant à deux difficultés : la localisation des nids et le coût de l'intervention faite par un professionnel agréé. La FREDON Île-de-France tient à jour une liste des entreprises formées et adhérentes d'une charte de bonnes pratiques de destruction de nids de frelons asiatiques que vous pouvez retrouver sur leur site <http://www.fredonidf.fr>. **La commune de Recloses a signé une convention avec le GDSA 77 (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) pour la destruction des nids.** Le GDSA est signataire de la charte de bonnes pratiques.

La destruction d'un nid de frelons doit être réalisée par un professionnel, n'essayez pas d'intervenir seul !



Fondatrice finissant un nid primaire – Francis Ithurburu CC BY-SA 3.0 <<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>>, via Wikimedia



Nid tertiaire- Père Igor, CC BY-SA 3.0 <<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>>, via Wikimedia Commons

## VIE LOCALE

### LUTTER CONTRE LES FEUX DE FORÊT



Le samedi 17 avril en début d'après-midi, un important incendie s'est déclaré dans le massif des Trois Pignons, en forêt de Fontainebleau, sur la commune du Vaudoué, au

niveau du parking du rocher Cailleau. Les premières investigations n'ont pas permis de déterminer les causes de l'incendie, mais elles pourraient laisser croire à un feu de camp. Le feu s'est propagé très rapidement, et ce sont trois hectares de forêt qui sont partis en fumée.

Un sol sec et du vent : les conditions actuelles sont favorables aux risques d'incendie. L'occasion pour la municipalité de vous rappeler les règles en la matière.

- Ne fumez pas en forêt, dans les bois ni à proximité. Ne jetez pas de mégots par la vitre de la voiture.
- N'allumez pas de feu, même si vous pensez avoir pris toutes les précautions.
- Ne faites pas de barbecue en forêt.
- Campe uniquement dans les lieux autorisés et sécurisés. Le camping sauvage est interdit sur la commune de Recloses.

- N'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés et ne stationnez pas devant les barrières d'accès.
- S'il y a lieu, respectez les interdictions d'accès à certains massifs boisés en période de risque.
- Débroussailliez autour de votre maison, espacez et élaguez les arbres, maintenez les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, ratissez les aiguilles, nettoyez les gouttières.

**Si vous êtes témoins d'un départ de feu : à la moindre fumée, donnez l'alerte.**

Prévenez rapidement les pompiers (téléphonez au 112 ou 18) avec calme et précision.

Vous pouvez essayer d'éteindre un feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau.

Attention ! Battre un feu avec des branchages peut conduire à sa propagation.

Recherchez un abri, un écran de protection (rocher, butte de terre, mur...) en fuyant dos au feu.

Respirez, si possible, à travers un linge humide.

Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.

Jean-Marc Mareau



### CANICULE : AGIR PENDANT L'ÉTÉ !

Chaque année, la France connaît une ou plusieurs canicules. Ces dernières années, le pays a subi plusieurs vagues de chaleurs estivales éprouvantes entre les mois de juin et septembre. Pendant ces périodes, pour faire face aux fortes chaleurs, et éviter les malaises et la déshydratation, il convient de rester vigilant.

Voici les recommandations :

#### S'hydrater et maintenir le corps au frais

- ⇒ Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Évitez sodas et autres boissons sucrées. Évitez les boissons à forte teneur en caféine (diurétiques) et ne buvez pas d'alcool.
- ⇒ Portez des habits amples, légers, clairs. Préférez le coton, qui laisse passer l'air et absorbe la transpiration.
- ⇒ Utilisez ventilateurs et brumisateurs. L'usage simultané est le plus efficace.
- ⇒ Prenez régulièrement des douches fraîches (mais pas froides).
- ⇒ Si l'habitation ne peut pas être rafraîchie, prévoyez de passer plusieurs heures par jour, dans un endroit frais, proche de votre domicile et repéré à l'avance.
- ⇒ Pendant les heures les plus chaudes, reposez-vous, dans un lieu frais.

#### Alimentation

- ⇒ Préférez les fruits et légumes crus et les plats froids.
- ⇒ Si une cuisson est nécessaire, optez pour celle qui peut être effectuée hors de toute surveillance afin de ne pas être en contact avec une source de chaleur (ex au four).
- ⇒ Mangez en quantité suffisante (ni trop, ni trop peu).

#### Limitez au maximum votre activité physique

- ⇒ Proscrivez tout effort (sport, jardinage, bricolage),
- ⇒ Reportez ce qui est urgent aux heures fraîches,
- ⇒ Si vous devez faire une activité, mouillez votre T-shirt et votre casquette avant de les enfiler, laissez-les sécher sur la peau et renouveler le procédé.

Et au quotidien, des habitudes à adopter pour que tout se passe bien :

- ⇒ Appelez vos voisins et vos amis : ne restez pas isolé.
- ⇒ Pensez à aider vos proches, surtout ceux qui risquent de ne pas demander de l'aide à temps. Organisez-vous avec les membres de votre famille, vos voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles. Ce geste d'aide mutuelle peut s'avérer décisif.
- ⇒ Protégez votre habitation contre la chaleur. Si votre habitation ne peut pas être rafraîchie, passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais repéré à l'avance et facilement accessible.
- ⇒ Éviter les efforts aux heures les plus chaudes.
- ⇒ Agissez rapidement en cas de signes qui doivent alerter (chez soi et chez les autres).

#### Proposons notre aide aux plus fragiles : soyons solidaires face à une menace collective.

Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent **se faire connaître auprès des services municipaux** pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.

## VIE LOCALE

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Recloses dispose d'une station de mesure de la qualité de l'air d'Airparif derrière la maison forestière.**

Airparif est un organisme français agréé par le ministère de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en région Île-de-France.

Une station de mesure est un petit laboratoire de surveillance réglementaire équipé de différentes technologies et appareils, à partir desquels sont effectués des mesures ou des prélèvements en vue de comptage et d'analyses physico-chimiques, afin de déterminer la qualité de l'air à un endroit donné.

L'implantation des stations de mesure permanentes et les polluants mesurés sont choisis de façon à documenter de manière représentative la qualité de l'air de l'ensemble de l'Île-de-France.



### RESPECTEZ LA TRANQUILLITÉ DE VOS VOISINS !



Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution, une nuisance. Et cela, de jour comme de nuit. Or, il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples, et de respecter quelques règles de savoir vivre. Conformément à l'**arrêté municipal n° 26/2001 du 5 septembre 2001**, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- ⇒ **Les jours ouvrables : les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30.**
- ⇒ **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.**

Les aboiements des chiens peuvent également être source de nuisance. Les propriétaires sont invités à prendre les mesures nécessaires pour préserver la tranquillité de leurs voisins. Merci de bien vouloir tenir compte de ces règles de bon voisinage.

### SALON DE MASSAGE @OMMASSAGE



Kritsadatarn BEUTIS, d'origine thaïlandaise, a ouvert son salon de massage dédié aux femmes. Baignée dans la tradition du massage dès son plus jeune âge, elle a commencé par soulager ses parents et grands-parents de leurs douleurs musculaires liées au dur travail dans les champs. Arrivée à l'âge adulte, elle a alors suivi une formation de massages traditionnels thaï dans une école certifiée par le ministère de la santé Thaïlandais. En 2020, elle a enrichi et consolidé ses connaissances en étudiant le massage suédois.

Surnommée « Aom » comme le chant bouddhique que l'on prononce lorsque l'on fait de la méditation, elle a eu l'idée d'appeler son salon @OMMASSAGE : @ pour AT et OM pour HOME en anglais qui signifie donc massage à la maison (d'Aom, bien sûr !).

Installée depuis 5 ans à Recloses, Aom s'est d'abord investie en tant que membre et secrétaire bénévole auprès du syndicat d'initiative pendant 2 ans. Elle est aujourd'hui bénévole au sein de l'Union sportive de Recloses en tant que trésorière adjointe.

« J'aime notre village et j'aimerais faire bénéficier les habitants de Recloses de mes services de bien-être ou en tout cas de mieux-être, surtout en cette période de crise sanitaire. Les modelages et massages permettent de diminuer les tensions et les blocages énergétiques qui limitent vos performances physique et mentale, et aident à atténuer tous les maux (mal de dos, épaules, jambes, migraines, problèmes de sommeil, stress, problèmes de circulations, jambes lourdes...). Ils vous apportent un mieux-vivre au quotidien à travers des séances adaptées à vos objectifs et vos envies ».

@OMMASSAGE vous propose différents massages énergétiques et différentes formules. Toutes les informations et tarifs sont disponibles sur demande auprès de :

**Aom BEUTIS**  
**Par téléphone au 06.33.46.92.22**  
**Facebook @aommassage77**  
**Email : [aommassage9@gmail.com](mailto:aommassage9@gmail.com)**



## VIE LOCALE

### LA COMMUNE A DÉCIDÉ D'APPORTER SON SOUTIEN AU CINÉMA

Dans le cadre de la réouverture des cinémas, Ciné Paradis propose des tarifs préférentiels réservés exclusivement aux communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) : 5,90 € au lieu de 9,60 €. La municipalité a commandé pour vous une centaine de places valables un an dans les cinémas de Fontainebleau (l'Ermitage et Ciné Paradis) et de Nemours (Le Méliès). Pour en bénéficier, il vous suffit de vous adresser à la mairie.



### FBLO FESTIVAL ANNONCE SA PREMIÈRE ÉDITION



Un évènement à ne pas manquer les 23, 24 et 25 juillet 2021 au Grand Parquet de Fontainebleau.

FBLO Festival, c'est trois jours de concerts dans un site exceptionnel, afin de célébrer la chanson française et faire résonner en nos cœurs enfin réunis, les airs qui nous ont tant manqué.

À l'affiche de cette première édition, Julien Clerc, Vianney et Patrick Bruel.

Trois chanteurs dont le répertoire fédère toutes les générations et qui battront le rappel tant attendu de la musique et du bonheur incomparable de l'expérience collective dans le cadre unique du Grand Parquet. Un lieu magique et fédérateur, du cheval à la culture, en pleine nature, chargé d'histoire, et qui contribuera à la renaissance culturelle dans le respect de l'environnement, une exigence partagée par les organisateurs du festival.

Les places sont d'ores et déjà en vente avec ce lien :

<https://www.livenation.fr/fblofestival#BILLETTERIE>

### NOUVEAU À RECLOSES CET ETE

Le comité des fêtes et les associations de Recloses uniront leurs forces pour vous proposer **tous les samedis soirs entre 18h00 et 22h00, du 10 juillet au 28 août,**

**UN BAR ÉPHÉMÈRE** dans le jardin à côté de la grange communale.

Ce lieu permettra de se retrouver autour d'un verre et au son d'une programmation musicale différente à chaque édition.

Le soir du **13 juillet** le bar accueillera Augui et Broc de « Roots of Vinyl », deux DJ passionnés de musiques d'exception et du format Vinyle.



### VOISINADE AVEC URY



Le **dimanche 4 juillet**, les municipalités de Recloses et d'Ury proposent à leurs habitants de se rencontrer lors d'une marche de l'amitié par un chemin qui relie les 2 villages à travers champs et forêt.

**Programme :**

\* **10h30** : café d'accueil des Uriquois qui auront marché jusqu'à nous, et présentation du village

\* **11h30** : marche vers Ury pour raccompagner nos voisins. Possibilité de pique-niquer avec eux au stade ou retour libre vers Recloses.

## VIE LOCALE

### LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA CAPF



En lien avec les projets de territoire des EPCI, les conseils de développement (CODEV) sont des instances de participation citoyennes locales, indépendantes et neutres, obligatoires au niveau intercommunal. C'est un outil dédié à la démocratie participative, créé en 1999 par Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT dite loi Voynet).

Leurs missions sont les suivantes :

Permettre aux citoyens d'apporter leur expertise d'usage aux projets d'intérêt commun, comme par exemple l'élaboration du projet de territoire, et de les dimensionner aux besoins de la population

Assurer un dialogue régulier des citoyens avec l'intercommunalité et ainsi favoriser l'intérêt et la compréhension des projets par les habitants.

Le CODEV du Pays de Fontainebleau est constitué de 52 membres répartis dans 2 collectifs : celui des habitants usagers (2 membres par commune de la CAPF, 1 titulaire et 1 suppléant) et celui des acteurs socio-économiques du territoire. M. Anthony Vautier, maire d'Arbonne-la-Forêt en charge du projet de territoire est l'élu référent de ce Conseil de développement.

4 thématiques sont abordées : Economie, tourisme et innovation ; Environnement-Cadre de Vie ; Urbanisme-Habitat et Mobilité ; Sport-Enfance-Jeunesse et Culture.

Nous remercions chaleureusement Hélène TRANI et Frédéric COSSUTTA d'avoir accepté de représenter Recloses dans cette instance communautaire.

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

**RUYSCHAERT Eliot**

le 14 mars - 9 chemin de Paris

**AMELON Apolline**

Le 3 mai - 20 chemin de Paris

### DÉCÈS

**LANTHELME TOURNIER Pierre**

le 8 février 2021, à l'âge de 92 ans

**PINARD Irène**

le 21 mai, à l'âge de 89 ans

### MARIAGES



**William CHARBONNIER et Valérie CERCEAU**  
le 13 février



**Michel et Annie BOISSEAU**  
le 27 février - 50 ans de mariage

### PACS



**BALDY Antoine et MAGER Aurélie**  
le 25 février



**ETIENNE Désiré et LECERF Caroline**  
le 5 juin



**Alain BELOT et Chantal PESLIN**  
le 6 mars

## SPORT ET CULTURE



**20**  
**TERRE**  
**DE JEUX**  
**24**

La commune de Recloses a rejoint l'aventure "Terre de Jeux 2024".

Nous sommes fiers de ce label qui met en avant la lutte contre la sédentarité, le partage des valeurs olympiques et la mise en valeur des liens entre le sport, la culture et la jeunesse.

### Pourquoi devenir Terre de Jeux 2024 ?

Le label Terre de Jeux 2024 permet à toutes les collectivités territoriales et aux acteurs du mouvement sportif qui partagent la conviction que le sport change les vies, de bénéficier de cette énergie unique.

Chaque projet mis en place dans le cadre du label sera une opportunité pour mettre en œuvre une vision ambitieuse et partagée pour les jeux.

3 engagements :

#### CELEBRATION

Célébrer les jeux sur notre territoire par des activités autour des valeurs des jeux et des moments de partage des épreuves olympiques, dans le respect de l'environnement et ouverts au plus grand nombre.

#### HERITAGE

Favoriser la découverte du sport et soutenir son éducation.

#### ENGAGEMENT

Animer et faire grandir la communauté PARIS 2024 en relayant l'actualité du projet, en suivant les actions de la commune et en communiquant sur l'aventure des jeux à Recloses.

## SAVE THE DATE !

### JUIN

- 12** Kermesse de l'école - Parvis du foyer de Villiers sous Grez - De 15h à 17h
- 20** Elections départementales et régionales - Salle polyvalente - De 8h à 18h
- 27** Elections départementales et régionales - Salle polyvalente - De 8h à 18h
- 27** Concours de pétanque en doublette organisé par l'Union Sportive de Recloses - Boulodrome dans la vallée - À partir de 10h30

### JUILLET

- 3** Fête de la Saint-Jean organisée par le Syndicat d'Initiative - À partir de 19h00
- 4** Voisinade Ury/Recloses - À partir de 10h30
- 10** Ouverture du bar éphémère tous les samedis soirs jusqu'à fin août avec programmations musicales - Jardin à côté de la grange communale - De 18h à 22h
- 13** Soirée festive au bar éphémère - À partir de 18H00
- 23** FBLO Festival au Grand Parquet
- 24**
- 25**

### AOÛT

- 29** Journée « Nature & Bien-être » 2<sup>de</sup> édition avec forum des associations organisée par le Comité des fêtes - De 9h à 18h

### SEPTEMBRE

- 18** Opération Forêt belle organisée par le SMICTOM - De 9h à 18h
- 18** Journées du Patrimoine
- 19**
- 24** Fête des voisins

## ENFANCE - JEUNESSE - ECOLE

### REPRISE EN DOUCEUR DES FESTIVITÉS DE L'ÉCOLE : UN VRAI BONHEUR POUR LES ENFANTS !



L'association à vivre vous invite à partager un moment convivial, le samedi 12 juin de 15h à 17h, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, au Parvis du foyer de Villiers-sous-Grez et participer au tirage au sort de la tombola. Pour participer, il vous suffit de vous procurer les grilles auprès du secrétariat de la mairie ou de notre boulangerie. N'hésitez pas à demander à vos proches, voisins, amis de participer.

Venez nombreux pour offrir ce moment de partage aux enfants !

Contact et information :  
Laetitia : 06 37 12 00 83

### CENTRES AÉRÉS

#### Ouverture du centre aéré d'Achères-la-Forêt



**du mercredi 7 au vendredi 30 juillet 2021** avec Johanna, directrice, Camille et Fleur, animatrices et **du lundi 23 au 27 août 2021** avec Marie-Laurence, directrice, Camille et Stella, animatrices.

Le centre de loisirs d'Achères-la-Forêt est une petite structure qui accueille entre 12 et 25 enfants par jour, âgés de 3 à 10 ans. L'équipe propose à vos enfants, dans une ambiance familiale et chaleureuse, des petits et grands jeux, des activités manuelles et culinaires, des jeux d'expression théâtrale et musicaux...

Tarifs pour les enfants non achérois :

- **Journée complète de 9 h à 17 h 15 avec collation, déjeuner et goûter :**

Si inscription 1 ou 2 ou 3 journées par semaine : 24.50 €/jour

Si inscription 4 ou 5 journées par semaine : 21.40 €/jour

- **Accueil garderie de 7h45 à 9h00 et de 17h15 à 18h30**

Forfait matin : 2.25 €

Forfait soir : 2.25 €

Les règlements par CESU dématérialisés ou préfinancés ainsi que les chèques ANCV sont acceptés.

**Pour tout renseignement ou inscription :**

- 01.64.24.40.11 Lundi, mardi, vendredi et samedi 8h30-12h00
- [acheres.la.foret@wanadoo.fr](mailto:acheres.la.foret@wanadoo.fr)

#### L'île de loisirs de Buthiers



Buthiers



Le centre de loisirs de l'île de loisirs de Buthiers accueille les enfants, pour la journée, par groupe selon l'âge de 4 à 15 ans. L'équipe d'animation, composée de personnel diplômé, met en place un planning hebdomadaire proposant diverses activités dans le but de répondre aux besoins des enfants.

Les fiches d'inscription sont disponibles à la mairie.

**Pour tout renseignement ou inscription :**

Ile de loisirs de Buthiers - 73, rue des Roches - 77760 Buthiers

Tél. : 01.64.24.12.87 - Fax : 01.64.24.15.79 - mail : [contact@buthiers.iledeloisirs.fr](mailto:contact@buthiers.iledeloisirs.fr)

<https://www.buthiers.iledeloisirs.fr/centre-de-loisirs/>

## ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE

### LE CALENDRIER DU DECONFINEMENT

	Couvre-feu
Terrasses des cafés, restaurants	✓
Salles des cafés, restaurants	✗
Commerces non-essentiels	✓
Cinémas, musées, théâtres	✓
Salons, foires d'exposition	✗
Salles de sport	✗
Stades, établissements sportifs	✗
Discothèques	✗
Touristes étrangers	✗
Retour au bureau	✗
Liberté de se déplacer	✓



21h	23h	✗
✓	✓	✓
✗	✓	✓
✓	✓	✓
✓	✓	✓
✗	✓	✓
✗	✓	✓
✗	✗	✗
✗	✓	✓
✗	✓	✓
✓	✓	✓

### VACCINATION COVID-19

La mairie a assisté une trentaine de reclosiots de plus de 70 ans dans la démarche de vaccination, en prenant pour eux des rendez-vous au centre de Fontainebleau et en accompagnant ceux qui ne pouvaient se déplacer seuls. Désormais, la vaccination est ouverte aux plus de 18 ans. La cadence de doses administrées va monter en puissance. La ville de Fontainebleau a déménagé le centre situé au gymnase Martinel, beaucoup plus grand, ce qui permettra de dépasser 5 000 doses par semaine.



*Derio et Odette Serman (94 et 93 ans) emmenés au centre de vaccination de Fontainebleau par Madeleine GUYOU*

### VACCINODROME A FONTAINEBLEAU : LA VACCINATION EN XXL

Depuis lundi 31 mai, un très grand centre de vaccination a vu le jour à Fontainebleau au gymnase Martinel, route de l'Ermitage, à côté de la piscine. Il remplace celui initialement installé au gymnase Lagorsse.

Mis en œuvre en grande partie par le SDIS77 et les pompiers de Seine & Marne, ce centre fonctionnera à terme 7 jours sur 7 jusqu'à fin août à minima, et pourra délivrer 14 000 à 16 000 doses par semaine contre 4 500 auparavant.

Les horaires d'ouverture sont à ce jour de 9h30 à 17h30 du lundi au vendredi et pourront évoluer selon les besoins de la campagne de vaccination. De nombreux rendez-vous sont d'ores et déjà disponibles.

Afin de les aider dans cette lourde tâche, le SDIS77 propose de créer des contrats saisonniers. Les missions à réaliser relèveront du domaine administratif et logistique avec une présence sur site de 8h30 à 18h30.

Le recrutement est ouvert à des personnes majeures, (féminines ou masculines) souhaitant s'investir dans le soutien au centre de vaccination, dotées d'un sens de la solidarité et voulant contribuer à l'effort collectif. Un capital d'empathie et de bienveillance est

souhaité, un savoir-être proche des gens et une attitude ouverte, tournée vers les autres également avec le sens du travail en équipe au sein d'une organisation hiérarchisée.



La durée de participation est comprise entre 1 et 4 mois, en fonction de vos disponibilités. Les personnes retenues s'intégreront dans un dispositif piloté par les sapeurs-pompiers, et pourront, à l'issue de la vaccination, être proposées à un engagement de sapeur-pompier volontaire s'ils le souhaitent. Une bonne présentation, une tenue vestimentaire correcte est demandée, un chasuble d'identification sera fourni par le SDIS77.

La rémunération journalière est fixée à 79,20 € net d'impôt et le repas sur le site est pris en charge par le SDIS77. Le SDIS77 propose un statut de saisonnier pour le grand centre de vaccination, il s'agit donc d'une indemnité et les étudiants, chercheurs d'emplois, bénéficiaires d'aide sociale ou RSA sont éligibles sans perte ou diminution de droit.

Pour candidater, merci de faire parvenir un CV à : [recrutementsaisonnier2@sdis77.fr](mailto:recrutementsaisonnier2@sdis77.fr)

## ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE

### LES ATELIERS INFORMATIQUES



Notre premier atelier informatique a eu lieu le jeudi 2 juin dernier à la mairie, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Cette première prise de contact a permis à notre formateur d'évaluer les attentes des stagiaires et servira à construire les futurs ateliers par thématique qu'il proposera dès la rentrée de septembre.

Nous exprimons toute notre reconnaissance à Jean-Marc Mareau qui intervient bénévolement, ainsi qu'aux stagiaires pour leurs retours positifs de cette première expérience.

Envie de rejoindre le groupe ? Contactez la mairie pour être tenus informés du calendrier à venir et des programmes de chaque session.

### LA CAFET' DE L'EMPLOI



Du 7 au 12 juin 2021, une Cafet' de l'Emploi ouvrira ses portes à la Maison dans la Vallée (27 rue du Vieux Ru à Avon).

Il s'agit d'un lieu éphémère dans lequel sera affiché l'ensemble des offres d'emploi du territoire provenant des acteurs de l'emploi : Pôle

Emploi, Agences d'intérim, Mission Locale, ... Ces derniers seront, toute la semaine et selon le planning ci-dessous, à disposition des demandeurs d'emploi pour les conseiller dans leur recherche.

En remplacement du traditionnel Forum de l'Emploi de la CAPF, difficile à organiser pour les raisons sanitaires que nous connaissons, c'est une belle opportunité pour les personnes à la recherche d'un premier emploi, d'un emploi saisonnier ou dans une démarche de réorientation professionnelle, d'être conseillées quant à la manière de valoriser un CV et une lettre de motivation, mais aussi quant à la manière de préparer un

entretien et de gérer les offres d'emploi. Si parmi les offres affichées à la cafétéria, certaines d'entre elles les intéressent, elles pourront également laisser leurs CV et lettre de motivation qui seront retransmis aux recruteurs du territoire.

L'équipe de la Maison des Jeunes tiendra aussi une permanence dans le cadre de l'accompagnement qu'elle réalise pour les jeunes adultes à la recherche d'un emploi.

Lundi : 9h-12h : Combo 77 & 14h-17h > Crit Interim / Equalis (association intermédiaire)

Mardi : 9h-12h > Toma Interim & 14h-17h > RAS Interim

Mercredi : 9h-12h > Mission Locale / Maison des Jeunes (insertion professionnelle et sociale des jeunes) & 14h-17h > Mission Locale / Maison des Jeunes / Equalis (espace d'insertion dynamique)

Jeudi : 9h-12h et 14h-17h : Pôle Emploi (présentation de l'outil emploi store)

Vendredi : 9h-12h > CapEmploi77 (insertion professionnelle des personnes en situation de handicap) & 14h-17h : COS de Nanteau sur Lunain (insertion professionnelle des personnes en situation de handicap) / Equalis (chantier d'insertion dans le bâtiment, maraichage, et entretien des espaces verts).

## ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE



### Aide au permis de conduire

Jeunes franciliens en insertion professionnelle vivant en zone rurale, depuis le 1er mars 2021, la Région Île-de-France peut vous aider à financer votre permis de conduire.



#### Qui peut en bénéficier ?

Jeunes âgés de 18 à 25 ans, habitant en Île-de-France, inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle, et étant dans l'une des situations suivantes :

- ⇒ Stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans l'un des dispositifs régionaux dédiés aux jeunes sans qualification (EDI, E2C, PEE),
- ⇒ Jeunes inscrits et suivis en mission locale, signataires d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), dont le projet professionnel, attesté par le conseiller de la mission locale, nécessite l'obtention du permis,
- ⇒ Demandeurs d'emploi résidant dans un quartier politique de la ville ou en zone rurale.

#### Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est de 1 300 € versé en deux versements

- ⇒ Le premier après la réalisation des dix premières heures de conduite,
- ⇒ Le deuxième sur présentation de l'attestation préfectorale de réussite à l'examen du permis de conduire.

#### Quelles sont les démarches à suivre ?

Le dépôt de la demande d'aide auprès de la Région d'Île-de-France s'effectue via la plateforme :

[www.mesdemarches.iledefrance.fr](http://www.mesdemarches.iledefrance.fr)

### Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Ce parcours d'insertion professionnelle sur mesure permet d'accéder à l'autonomie et à l'emploi. Il s'agit d'un contrat d'engagement réciproque signé avec la mission locale après un diagnostic réalisé avec un conseiller au regard des attentes et du projet.

Cet accompagnement s'étale sur une durée maximale de 24 mois consécutifs et se décompose en différentes phases.

En fonction de la situation et des besoins une allocation peut être accordée. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion vers l'emploi et l'autonomie.

Son montant mensuel ne peut pas excéder celui du Revenu de Solidarité Active (RSA) déduction faite du forfait logement. Au 1<sup>er</sup> avril 2020 cela correspondait à un montant de 497,01 €.

Pour bénéficier du PACEA, adressez-vous à la **Mission Locale de la Seine et du Loing**.

### Revenu jeunes actifs (RJA) pour les 18-25 ans en Île-de-France, un passeport pour l'emploi !

Pour faire face à la précarité que connaissent de nombreux jeunes Franciliens à cause de la crise sanitaire liée au Covid-19, la Région Île-de-France propose un « revenu pour les jeunes actifs » (RJA) de 4 000 euros pour 6 mois, conditionné à une formation gratuite dans un des 7 secteurs en tension, à destination des 18-25 ans sans emploi.

Il s'agit d'une réponse adaptée aux besoins des Franciliens concernés : en plus de leur accorder un revenu mensuel, la Région Île-de-France leur permet de s'insérer efficacement dans le monde du travail (70 % des stagiaires d'une formation professionnelle de la Région Île-de-France trouvent un emploi juste après leur formation).

Cette rémunération est exclusivement réservée aux personnes qui suivront une formation présente dans le catalogue en ligne (<https://www.iledefrance.fr/trouvez-une-formation-100-financee-et-remuneree-par-la-region>).



**Mission Locale**  
De La Seine & Du Loing

### Accompagner les jeunes vers l'autonomie

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'êtes plus scolarisé et rencontrez des difficultés dans votre parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie.

La **Mission Locale de la Seine et du Loing** peut vous aider à construire et vous guider dans la réalisation de vos projets. Une équipe de professionnels vous accueille, vous écoute et vous accompagne dans vos multiples démarches aussi bien en matière de formation, d'emploi, d'insertion, que de santé ou de mobilité...

Fondée sur une démarche qui fait appel à votre responsabilisation et à votre participation, sa fonction prioritaire consiste en un accompagnement personnalisé de ceux qui rencontrent des difficultés, jusqu'à leur accès à l'autonomie professionnelle et sociale.

Pour plus d'informations :

- ⇒ contactez la mairie,
- ⇒ sur internet : <https://www.mlseineetloing.fr/>,
- ⇒ rencontrez directement un conseiller en contactant la Mission Locale au 01.64.28.51.58 pour obtenir un rendez-vous.



## LE SYNDICAT D'INITIATIVE DE RECLOSES

### Clin d'œil à la fête des jonquilles !

En 1935 René Chantereau crée le Syndicat d'initiative de Recloses. La fête des Jonquilles sera le premier événement organisé en 1936, attirant les foules et rendant ainsi célèbre notre beau village de Recloses.

Le week-end du 18 mars dernier, malgré le contexte sanitaire, l'équipe du syndicat d'initiative a souhaité faire un petit clin d'œil à cette tradition en organisant un piquage collégial de Jonquilles autour de 3 structures : un cœur, une tortue et une hirondelle.

Vous avez été nombreux non seulement à participer pour la cueillette, la couture et le piquage, mais aussi à venir admirer ces structures ainsi habillées de Jonquilles.

L'équipe remercie tous les participants.



### Contrôle des équipements

C'est en vue de la soirée de la Saint Jean que l'équipe a réuni les habitants place des Ormes le dimanche 25 avril dernier pour vérifier les équipements et monter le barnum.

Une vingtaine de Reclosiots ont répondu présent, signe d'une cohésion entre l'équipe du syndicat d'initiative et les habitants, et qui augure de belles manifestations à venir dans notre village.



### Samedi 3 juillet 2021, le retour de la fête au village !

Cette évènement est une belle occasion pour les Reclosiots de se retrouver et de partager un grand repas festif villageois avec méchoui (10 € par adulte et 7 € par enfant de plus de 7 ans). Une buvette sera organisée pour l'achat de boissons d'accompagnement. Et comme à l'accoutumée, les participants apporteront plat, fromage et dessert, ainsi que leurs assiettes, verres et couverts. Et pour égayer cette soirée, le syndicat a établi un code vestimentaire : un élément blanc dans votre tenue, ou mieux encore tout en blanc.

Ces retrouvailles débiteront à 19h00 autour de l'église avec un apéritif musical offert par le syndicat d'initiative.

### Renseignements et inscriptions :

**Samedi 12 juin de 10h à 13h, place du Pilori ou auprès d'Isabelle à la boulangerie.**



## L'UNION SPORTIVE DE RECLOSES (USR)

### PAS D'HIBERNATION POUR L'USR ... ET UN RDV LE 27 JUIN



Nous espérons bien pouvoir vous proposer prochainement des événements sportifs ! En attendant, nous vous encourageons à continuer votre pratique sportive en extérieur en suivant les directives en vigueur. Nous proposons d'ailleurs depuis la mi-avril une activité randonnée en petit groupe 2 jeudis par mois.

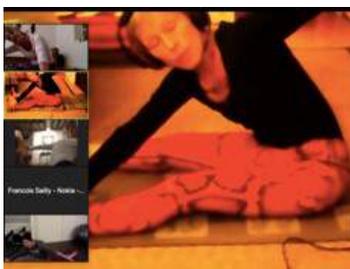
Dans le dernier journal de la mairie, nous vous annonçons que l'USR avait déposé le projet "Aménagement d'un point de rencontre sportif dans la vallée de Recloses" pour les budgets participatifs écologiques de la région Île-de-France. Nous envisagions l'installation d'une table de ping-pong, d'équipements de musculation d'extérieur, ainsi que des bancs pour admirer les sportifs. Malheureusement, notre projet n'a pas été jugé assez écologique pour être retenu. Nous réfléchissons à trouver d'autres financements mieux adaptés.

En ce qui concerne les installations existantes, nous n'avons pas hiberné.

Pour le terrain de foot, nous envisageons diverses solutions de rénovation. Notre objectif est de remettre à niveau le terrain de manière durable (notamment compte tenu des visites nocturnes des sangliers) et pour un budget raisonnable.

Pour en savoir plus sur toutes les activités, contactez l'USR :  
[usrrecloses@gmail.com](mailto:usrrecloses@gmail.com) et visitez notre page Fb  
*Sportivement vôtre, toute l'équipe USR*

### USR PILATES



Les cours de pilates ont continué en visio jusqu'au 9 juin et, dès que le temps le permettait, en extérieur sur le terrain de tennis.

A partir du 9 juin, les cours reprendront leur place dans la salle polyvalente en tenant compte des protocoles qui

seront mis en place (nombre de participants...).

Pour tous renseignements concernant la Section Pilates :  
[usrrecloses@gmail.com](mailto:usrrecloses@gmail.com) ou par message privé à partir de la page Facebook de l'USR.



Le terrain de tennis est nettoyé et prêt pour vous accueillir (poteau réparé, filet remis en état et terrain démoussé). Le site de réservation du terrain est opérationnel pour les adhérents. Dans la semaine du 19 au 25 avril, nous comptabilisons déjà 30 réservations !



Alors si vous aussi, vous êtes tentés de venir taper la balle dans la vallée durant la belle saison, vous pouvez adhérer individuellement ou en famille. Profitez de notre tarif spécial redémarrage de l'USR Tennis.



Après plusieurs demi-journées de travail (débroussaillage, remise à plat du terrain, nettoyage et réaménagement des bordures), le terrain de pétanque est prêt à vous accueillir. Vous pouvez d'ores et déjà venir vous entraîner. Et nous aurons

le plaisir d'organiser, si les conditions le permettent, notre premier tournoi amical. Nous vous donnons rendez-vous sur le terrain, **le dimanche 27 juin prochain.**

### USR Danse



Le déconfinement a enfin permis la reprise de l'activité de l'USR Danse :

- dès le 19 mai : pour les enfants,
- et le 9 juin : pour les adultes.

Pour toute information complémentaire, contactez l'association :

[usrdanserecloses@gmail.com](mailto:usrdanserecloses@gmail.com) | 06 12 61 14 85.

Bonne reprise à tous les adhérents !

## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### L'AMICALE DES AINÉS RURAUX(ADAR)



Chers amis retraités ou futurs retraités connaissez-vous cette association ? Elle est faite pour vous ! Moyennant une cotisation très modeste (13 €/an), vous pouvez accéder à de nombreuses activités de loisirs comme des voyages en France et à l'étranger, des sorties d'une journée ( théâtres, cabarets, musées, visites de château, etc.), des repas

dansants, des jeux, le tout dans une très bonne ambiance. En adhérant à l'A.D.A.R. (Amicale Des Aînés Ruraux), vous adhérez aussi à Génération Mouvement qui est une Association Nationale reconnue d'utilité publique, qui vous permet d'accéder à des prestations à des tarifs préférentiels auprès de nombreux partenaires. N'hésitez pas à contacter votre déléguée Madame Gilberte THOMAS au 01.64.24.49.32 ou le Président M. Philippe DOUINE au 06.87.58.94.60.

### L'ASSOCIATION SAUVEBOIS

L'Association de sauvegarde et de gestion des bois privés de Grez-sur-Loing, Larchant, Recloses, Saint-Pierre-lès-Nemours et Villiers-sous-Grez (SAUVEBOIS) a été créée en 2003 pour s'opposer à la volonté de l'Etat d'agrandir la forêt domaniale de Fontainebleau sur 1 100 hectares de bois privés situés sur les 5 communes de l'association.

Sauvebois et les 5 communes concernées ont déposé un recours

auprès du Tribunal Administratif pour faire annuler la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) prise par le Préfet de Seine-et-Marne. Nous avons été déboutés par le Tribunal Administratif. La DUP prise en août 2004 a été prolongée jusqu'au 30 août 2019. Les formalités d'expropriation sont maintenant terminées, il reste encore quelques propriétaires à payer.

Sauvebois accompagne les propriétaires forestiers pour la gestion des bois par des fiches de conseils pratiques, des exercices pratiques sur le terrain pour l'entretien des bois, la démonstration de techniques modernes.

Sauvebois tient un stand d'informations sur le travail en forêt, les curiosités et les dangers de nos bois, les activités de l'Association, au cours des fêtes locales des communes avoisinantes qui le souhaitent.

Les années précédentes, Sauvebois a lancé en collaboration avec les communes concernées une opération de sécurisation des bords des routes communales forestières et du sentier de grande randonnée GR13.

En collaboration avec les communes concernées, Sauvebois a



réalisé en 2011 un regroupement de parcelles forestières sur 27 hectares de Villiers et un regroupement sur 53 hectares de Grez-sur-Loing.

Le projet actuellement en cours est celui du balisage des chemins forestiers sur les 5 communes avec des pancartes indiquant le nom des chemins et les directions de ces chemins.

Enfin, n'oublions pas que le bois est une énergie renouvelable et sera sans doute pour nos petits villages une richesse sur

les plans économiques, écologiques et touristiques. Entretien, protégeons et préservons notre patrimoine forestier !

#### Pour contacter SAUVEBOIS :

Président : AMIOT Nelly,  
32 rue Gabriel Bachet, 77760 Villiers sous Grez,  
Tél : 01.64.24.29.88

Secrétaire : BOURLOT Jean-Pierre,  
47 bis rue d'Hulay, 77880 Grez sur Loing,  
Tél : 01.64.45.97.28

Trésorier : MICHOU Maurice,  
15 rue de l'égalité, 77760 Villiers sous Grez,  
Tél : 01.64.24.23.22

Vice présidente : GUYOU Madeleine,  
35 rue Grande, 77760 Recloses,  
Tél : 01.64.24.22.89

Vice président : FRAIX Frédéric  
31 rue de Puiset, 77140 Saint Pierre les Nemours,  
Tél : 01.60.55.12.26

L'ONF avait l'intention de réaliser des coupes d'arbres en bordure de la route de Villiers à Grez et de la route de Villiers à Nemours. Le chantier devait démarrer le lundi 19 avril au matin. Grâce à la mobilisation importante d'environ 100 personnes sur les lieux, en présence des maires de Villiers et de Grez, une rencontre a eu lieu avec la directrice de l'ONF. Celle-ci a expliqué que ces coupes d'arbres étaient motivées par la nécessité d'assurer la sécurité routière.

L'après-midi, la négociation a repris avec cette fois en plus le directeur des Routes représentant le Conseil Départemental et la directrice de l'ONF de Fontainebleau. Toutes ces discussions courtoises mais fermes ont eu lieu sous l'œil de la gendarmerie suite à une déclaration de manifestation par Sauvebois. Au final, la directrice de l'ONF a reconnu qu'il y avait un manque de communication de la part de l'ONF vis à vis des communes concernées et les coupes ont été suspendues pour l'instant. Il a été demandé leur report après le 1<sup>er</sup> août pour respecter la reproduction animale. Un inventaire des arbres dangereux sera également effectué par l'ONF avec des représentants des communes et associations. Affaire à suivre !



Nelly AMIOT, Présidente de Sauvebois

## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### L'ASSOCIATION ESPRIT DES JARDINS

*C'était un petit jardin... qui ne sentait pas le métropolitain...*

Il nous charma au premier regard.

Nous avançons en troupeau bruyant, dans cette ruelle, excités et curieux de découvrir ce que cachait ces vieux murs.

La clé tourne... la petite porte s'ouvre en grinçant... une jungle nous submerge...

10 ans d'abandon diront certains, partisans du « bien propre, léché, peigné ».

10 ans de tranquillité dirent les orties, ronces, lauriers cerise qui avaient envahi la place et se prélassaient sous ce soleil de juin.

C'était en 2014.

Le jardin partagé venait de naître sous les litres de sueur d'une poignée de passionnés qui défrichèrent, dessouchèrent, labourèrent, creusèrent, semèrent et trinquèrent pour fêter ça !

Petit à petit, jour après jour, ampoules après ampoules, discrètement derrière ses grands murs, le jardin se transforma en havre de paix.

Une ruche vint bourdonner en son cœur.

Une mare fût creusée. Les grenouilles et libellules arrivèrent. Des nichées d'oiseaux piaillaient dans le vieux lierre.

La nature reprenait un peu ses droits... mais avec une bride sur le cou.



Les saisons se suivaient, alternant, suivant envies et disponibilités, herbes folles-fleurs champêtres avec légumes, au garde à vous colonne par deux, entourés d'un paillage conséquent.

Mais toujours, toujours cet amour de la nature qui unissait au-delà des nécessités d'une production que personne n'attendait vraiment.

Oui, un havre de paix où le mot biodiversité prenait tout son sens.



« Mais à quoi ça sert ? » demandaient certains observateurs dubitatifs.

« A rien de particulier » répondaient les jardiniers, « seulement à se sentir bien dans ce lieu qui est ouvert à tous ? »

...mais d'ailleurs, doit-on toujours agir « utile » ?

Des idées fusèrent.

« Et si nous installions une serre ? Elle nous permettrait de produire des plants pour végétaliser le village ! »

De l'idée à l'action, il n'y eut qu'un pas.

C'est ainsi que dans quelques jours, les premières boutures se serreront derrière ses vitres sous un soleil tant attendu !

Bien d'autres projets mitonnent...

Et si l'envie vous vient de pousser cette porte pour voir ce qui se trame, vous serez accueilli avec le sourire... et, vous asseyant sur le petit banc en bois près de la mare, vous goûterez la paix du lieu...

**Pour tous renseignements Esprit des jardins**

**Catherine Alhinc**

**06 77 45 11 94**



## ZOOM SUR...

### ALLEES DU GATINAIS DANIEL MOQUET

Daniel Moquet est un réseau national de 235 franchisés spécialisé dans l'aménagement d'allées, cours, et terrasses pour les particuliers. Ce réseau français créé par M. Daniel Moquet à la fin des années 70 est une entreprise familiale dirigée aujourd'hui par ses deux filles Camille et Pauline.



L'agence Daniel Moquet Fontainebleau « Allées du Gâtinais » est située à Recloses, rue du Clos à la Fourrée. Reclosiot depuis 20 ans, Régis Vincent a choisi de développer son activité avec cette enseigne en 2010. Son équipe compte 6 personnes (4 techniciens, 1 saisonnier et 1 administrative). Son entreprise est socialement responsable et créatrice d'emplois. Il a en effet recruté des demandeurs d'emploi qu'il a formés aux métiers de l'activité et aux permis nécessaires pour conduire les camions de l'entreprise. Ses clients se situent dans un rayon de 30 km autour de l'agence.

Le domaine d'activité de Daniel Moquet est le terrassement et l'aménagement paysager des allées. Sa spécialité est le revêtement drainant, carrossable ou piétonnier, composé soit de gravillons naturels (sur alvéoles) soit d'enrobés drainants, créés par la marque, qui possèdent une bonne qualité d'infiltration.

L'objectif de l'entreprise est d'aider les personnes à se déplacer confortablement dans leur propriété de façon propre, drainante, et en toute sécurité.

Daniel Moquet propose des solutions naturelles adaptées à tous les budgets, et un certain nombre de reclosiots ont déjà expérimenté leur savoir-faire. L'entreprise est à votre écoute pour vous conseiller sur le produit le plus adapté à vos projets.

Après 11 années d'activités intenses, l'associé unique et gérant de la société "les allées du Gâtinais", Régis Vincent, cède sa belle entreprise !

Son repreneur, François Bodet, à qui nous souhaitons beaucoup de succès, est un ancien cadre de Bouygues Telecom, qui après avoir créé 2 startups, a très vite été séduit par l'entreprise, son contexte, son secteur géographique.



La cession a été officialisée le 8 Juin 2021 en assurant la continuité de l'activité pour la satisfaction des clients ! N'hésitez pas à téléphoner au 01.64.24.29.70 pour prendre rendez-vous à votre domicile ou au show-room.



## ZOOM SUR...

### PAROI SERVICES ET SON HISTOIRE ...

Le père Ernest Filâtre, nommé à Recloses en 1960, est à l'origine d'une imprimerie créée en 1976.

En 1980, il fonde la société d'édition Paroi-Services, et se consacre uniquement au développement de celle-ci.



Frédérique Saint-Hilaire rejoint la société fin 1980. Ils partagent ensemble leur passion de l'histoire et de l'art en général, et tout ce qui concerne l'art graphique. La société a toujours eu une activité très diversifiée, liée historiquement avec le monde religieux.

En 2014, Frédérique Saint-Hilaire reprend le flambeau. A ce jour, la société Paroi-Services et son équipe restent dans la tradition et le savoir-faire.

La société Paroi-Services met sa compétence au service du monde associatif et culturel dans la conception et l'édition de leurs ouvrages ou supports de communication. Disponibilité, écoute et accompagnement sont les valeurs incontestables de Frédérique et de son équipe.

Plus récemment, le partenariat et la confiance de la nouvelle municipalité ont rayonné au sein des communes voisines qui leur confient désormais leurs publications. Soucieuse d'être proche des Reclosiots, face à la crise sanitaire du 13 mars 2020, Paroi-Services a mis en place un service de librairie « Click & Collect ».

N'hésitez pas à les appeler 01.64.24.24.44 quel que soit votre projet.

PAROI SERVICES



## UN PEU D'HISTOIRE...

### Le « charmeur de vipères de Recloses »

La photo d'Edmond Pelletier publiée en page 23 du bulletin d'information de Recloses de Novembre dernier aura peut-être piqué la curiosité de certains lecteurs. D'autres au contraire, plus anciens dans le village, ont sans doute entendu parler de lui. Le Père Filâtre lui a consacré en effet une page de son livre « Recloses, son histoire » qu'il conclut par ces mots « A Recloses, on a gardé le souvenir d'Edmond Pelletier, le charmeur de vipères ».

En vérité, la célébrité de ce personnage pittoresque a dépassé les frontières du canton, du département et même de la région. Son heure de gloire, il la connut bien après sa mort dans les colonnes du Figaro, en 1981. Au sujet des « chasseurs de vipères » le journaliste écrivait : « Quelques-uns ont eu leur heure de gloire. Dans le massif de Fontainebleau, un terrain particulièrement favorable, le plus célèbre fut au début du siècle Edmond Pelletier. Il en capturait un millier par an. Edmond Pelletier, ses collègues des autres régions et ceux qui leur ont succédé ont permis aux instituts Pasteur et Mérieux de constituer de véritables stocks. Des stocks si importants de sérum qu'aujourd'hui la chasse à la vipère n'est plus d'une grande nécessité... ».

L'article du Figaro ne nous renseigne toutefois pas sur l'histoire de cette singulière activité. Heureusement, la presse régionale et nationale du début du siècle dernier permet d'en savoir un peu plus.

Un article du Petit Journal du 9 mai 1926 brosse une série de portraits de ces chasseurs dans l'Isère, dans l'Auxois, en Haute-Loire et en Auvergne. Visiblement chacun avait sa technique. Tous avaient toutefois la même fonction qui était de livrer l'Institut Pasteur en venin de vipère. C'est pourquoi les vipères étaient prises vivantes. Un autre article paru dans l'Ami du Peuple le 22 juin 1932 nous renseigne sur l'organisation de cette collecte. Il y est indiqué que l'Institut Pasteur avait reçu, en 1931, 5700 vipères. Chaque pièce était payée 3 Francs. Des caisses spéciales étaient fournies aux chasseurs. Chacune pouvait contenir 40 à 50 vipères. Elles étaient en bois doublé d'une paroi métallique percée de trous très minces. Afin de réserver son approvisionnement aux seuls chasseurs professionnels, l'Institut avait publié une circulaire qui imposait un minimum de 25 vipères à chaque livraison. Nous n'entrerons pas dans le détail de l'extraction de venin qui se faisait à la main dans un laboratoire, ni dans celui de la fabrication du sérum anti-venin qui est décrite dans un autre article publié dans Jeunesse Magazine le 24 juillet 1932. Disons seulement que le laboratoire était

situé « rue Dutot à Paris, dans une dépendance de l'Institut Pasteur », et que le sérum était récupéré sur des chevaux à qui on avait préalablement injecté des doses progressives de venin (pour les immuniser) et dont on prélevait les anticorps. Rappelons pour finir que le sérum anti-venin avait été mis au point par Albert Calmette vers 1894. Ce n'est qu'en 1979 qu'il fut décidé de mettre fin à la chasse aux vipères reconnues « espèce protégée ». En clair la chasse aux vipères avait été victime de son succès et de son efficacité...

En faisant des recherches sur le sujet, on ne peut qu'être surpris par le nombre d'articles publiés à l'époque sur le thème des vipères qui suscitait tout à la fois la peur et la fascination. Ces articles avaient souvent pour objectif de mettre en garde les lecteurs sur la menace que faisaient courir celles-ci dans les campagnes. Certes le nombre de morts (une soixantaine par an en France avant la découverte du sérum, de moins en moins par la suite) peut sembler faible mais les journaux de l'époque montrent que sur 100 morsures de vipère un quart seulement étaient mortelles. Pour ceux qui en réchappaient, les morsures provoquaient « dans tous les cas de sérieux troubles d'empoisonnement ». Qui plus est, les victimes étaient souvent des enfants ou des personnes âgées. Etaient aussi particulièrement menacés les paysans qui par mégarde croisaient la route des vipères, en période de moisson ou dans les bois, sans oublier les animaux domestiques... et les promeneurs... Jusque dans les années 1960 la peur des vipères était donc bien réelle. Un article paru dans un numéro de l'Aurore publié le 22 avril 1961 relate que l'école d'un village, près d'Orthez dans les Basses Pyrénées dut être fermée par décision du maire « pour cause de vipères ».

Mais revenons à Recloses et à Edmond Pelletier. Sa vie et ses exploits nous sont connus grâce aux cartes postales le représentant, une dizaine datant principalement des années 1920 et 1930. Les textes accompagnant les photos sont éloquentes et évoquent le nombre de vipères attrapées chaque année (de 500 à 900 selon les années). Les photos sont étonnantes. On y voit Edmond Pelletier arborer fièrement des vipères enroulées autour de son cou, de ses bras ou dans ses mains. Mais ce qui revient le plus souvent dans les textes qui accompagnaient ces photos est que « tout en chassant les vipères, Edmond Pelletier est parvenu à en apprivoiser quelques beaux spécimens si bien qu'il vit maintenant en bonne intelligence avec ces dangereux reptiles ». C'est de là qu'est venu le surnom de « charmeur de vipères ».



Dans un article du numéro 8 de Notre Département d'Août-septembre 1989, il est indiqué que « ses démonstrations faisaient frémir les enfants du village et sa proximité ne manquait pas non plus d'inquiéter les voisins » (j'ajouterais volontiers : et sa famille, en particulier ma grand-mère, sa bru). Odette Serman se souvient d'une de ces démonstrations, effectuée dans l'épicerie de M. Caille, rue des Canches, lorsqu'elle était enfant.

Autant que ses exploits, ce sont bien ces démonstrations qui ont rendu Edmond Pelletier célèbre. Un article de l'Echo du centre du 29 octobre 1927 indique : « Actuellement se trouve à Tours un charmeur de vipères... Il a été appelé par un chatelain des environs pour nettoyer ses bois infestés de serpents. M. Pelletier se promène avec une caissette contenant 14 vipères noires ou rouges qu'il a réussi à apprivoiser. Il les plote sur sa poitrine, à son cou, les embrasse, les charme en faisant entendre un sifflement à la façon d'un Hindou sans que les reptiles songent à se rebeller ». Cette escapade à Tours fut loin d'être la seule. Il est rapporté que cette célébrité lui aurait même valu de jouer au cinéma dans de petits rôles de charmeur de serpents mais nous n'en n'avons trouvé aucune trace...

Les talents d'Edmond et sa connaissance de la nature lui firent rencontrer **Henri Dalmon, co-fondateur de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing**. Ce dernier « consacra sa thèse de doctorat (1906) au venin des serpents, notamment de la vipère, dont il étudiait depuis 1903 le comportement dans la Forêt de Fontainebleau qu'il parcourait en tous sens. Ce fut ainsi qu'il fit la connaissance d'Edmond Pelletier, le célèbre chasseur et charmeur de vipères de Recloses ». Selon une autre source, Henri Dalmon « devint l'ami d'Edmond Pelletier qui lui apprit à saisir ce serpent venimeux par la queue, sans se faire mordre, lorsqu'il sommeillait au soleil lové sur une roche ».

Plus loin, en Bretagne, le **peintre et sculpteur Aimé Monot** était connu pour collectionner et héberger des vipères dans sa maison de Dinard. Voici ce qu'il disait des plus jolies d'entre elles : « Elles m'arrivent de Fontainebleau. Toutes les semaines, mon ami Pelletier, le chasseur de vipères, m'en



expédie une boîte. Mes petites bêtes me parviennent comme colis postal dans une caisse de fer-blanc percée de trous et remplie de mousses humides. Non, non... aucun danger... aucun... la boîte porte une étiquette et puis ils me connaissent à la poste. Ils n'ouvrent plus jamais mes envois !».

Comme on le voit, la célébrité d'Edmond Pelletier lui valut de fréquenter des cercles littéraires et artistiques. Certes c'était un original, mais ma famille a toujours gardé de lui avant tout l'image d'un amoureux de la poésie... ne disait-on pas à la maison qu'il était aussi un ami de Stéphane Mallarmé...

Tout cela n'était toutefois pas sans danger pour lui... une autre carte postale, de 1942 celle-ci, révélait qu'Edmond Pelletier, en 30 ans de carrière, avait été mordu 16 fois... Dans un autre article, de 1922 cette fois-ci, Edmond Pelletier se vantait de se moquer de ces incidents depuis qu'il s'était reconnu le don de charmer ses « élèves » et qu'une morsure, restée inoffensive, l'avait convaincu qu'il avait désormais « le sang plus fort que les vipères ».

Que faut-il retenir de cette histoire ?

D'abord que la célébrité d'Edmond Pelletier témoigne du danger représenté par les vipères à Recloses jusque dans les années 60 et 70. A cette époque les enfants avaient pour consigne d'éviter de marcher dans les fougères ou les hautes herbes et de porter des bottes. Il n'était pas rare que les familles détiennent dans leurs placards le fameux sérum anti-venin.

Ensuite, que le nombre de vipères a considérablement diminué depuis cette époque pour de multiples raisons. C'est devenu une espèce protégée ! Alors, si par mégarde vous en croisez une, ne la tuez pas, passez votre chemin... elle aura sans doute aussi peur que vous... et si par malchance elle venait à vous mordre, ne paniquez pas... mais allez quand même aux urgences...

Jean-Luc PELLETIER

## La tête dans les étoiles

Certains croient que chaque astre a un sens et influence les individus qui y sont rattachés sur terre, que les planètes forment une harmonie, un équilibre entre ciel et terre.

Certains croient que les astres permettent de mieux comprendre les événements qui se passent dans la vie d'une personne...

Pour d'autres, les bienfaits de notre satellite naturel lunaire qui, non content de susciter le phénomène des marées, aurait également une influence déterminante sur la croissance et le développement des plantes. Qu'il s'agisse de semer, de planter, de repiquer, de tailler, de bouturer, de récolter, tous les gestes du jardinier devraient tenir compte du mouvement ascendant puis descendant de la Lune.

Pour d'autres, la pollution lumineuse par l'éclairage public entraîne la disparition des étoiles du ciel nocturne en milieu urbain.

Mais pour tous, lever la tête est une garantie d'évasion et de décollage assuré.

Merci à **Ghislain MICHEL**, photographe Reclosiot passionné, de nous faire partager ses clichés tous pris dans notre village.

Guillaume JEAN

1 - Une lune, classique, mais difficile à obtenir, canon 6D, Lunette de diamètre 100, cumul de 100 images pour le traitement.

2 – La comète NEOWISES prise le 12 Juillet 2020 vers 4h du matin au dessus de Recloses, Canon 6D, objectif 50mm, 5 s de pose (sortie familiale pour observer ce moment unique visible à l'œil nu).

L'objet est découvert le 27 mars 2020 par une équipe utilisant le télescope spatial NEOWISE5. Elle est classée en tant que comète le 31 mars et nommée d'après NEOWISE le 1er avril. Elle porte la désignation provisoire C/2020 F3, en tant que troisième comète non périodique découverte au cours de la seconde moitié du mois de mars 2020.

La comète NEOWISE est au plus proche du Soleil (périhélie) le 3 juillet 2020, à une distance de 0,29 UA (43 millions km). Ce passage près du Soleil fait augmenter sa période orbitale d'environ 4 500 ans à environ 6 800 ans. Elle passe au plus proche de la Terre le 23 juillet 2020, à 1 h 14 UTC, à une distance de 0,69 UA (103 millions km) alors qu'elle se trouve dans la constellation de la Grande Ourse. Vue de la Terre, la comète se trouvait à moins de 20 degrés du Soleil entre le 11 juin et le 9 juillet 2020.

3 - La comète NEOWISES en plus gros, canon 6D, objectif 135 mm, 2 s de pose.

4 et 5 – La chaîne de Markarian : ensemble de galaxies situées dans l'amas de la Vierge, canon 6D, lunette diam 100, 2h de pose.

La chaîne de Markarian est un ensemble de galaxies appartenant à l'amas de la Vierge. Elle est nommée d'après Benjamin Markarian qui a découvert qu'elles étaient animées d'un mouvement commun. La chaîne comprend huit galaxies : M84 (NGC 4374), M86 (NGC 4406), NGC 4477, NGC 4473, NGC 4461, NGC 4458, NGC 4438 et NGC 4435. D'autres galaxies sont visibles dans le champ visuel mais ne font pas partie de cette association.

6 – La galaxie M51 dite du tourbillon, 26 Mars 2020 pendant le premier confinement, canon 6D, lunette diam 100, 2h de pose.

M51, aussi connue comme la galaxie du Tourbillon (Whirlpool Galaxy en anglais) est un couple de galaxies, à environ 8,4 Mpc (environ 27,4 millions d'années lumière) de la Terre dans la constellation des Chiens de chasse, composé d'une galaxie spirale régulière massive dont le diamètre est estimé à 100 000 années-lumière et d'une petite galaxie irrégulière. Elle a été découverte en 1773 par Charles Messier.

Ses bras spiraux facilement visibles lui ont valu son surnom de « galaxie tourbillon » (Whirlpool Galaxy en anglais). Une supernova a été observée dans la galaxie en 1994. Une autre en 2005, et une troisième a fait son apparition le 1er juin 2011 d'après la revue Ciel et Espace.

7 – La lune dans tous ses états lors de l'éclipse de Lune, canon 450D, télescope de 200 mm, plusieurs clichés sur toute la nuit (le lendemain au travail a été un peu dur !).

L'éclipse lunaire du 28 septembre 2015 est la deuxième et dernière éclipse de Lune de l'année 2015. Il s'agit d'une éclipse totale. Elle a lieu de 2 h 11 à environ 7 h dans la nuit de dimanche à lundi. Elle est la dernière d'une tétrade, soit une série de quatre éclipses totales consécutives ayant chacune lieu à environ six mois d'intervalle. Les trois autres se sont produites le 15 avril 2014, le 8 octobre 2014 et le 4 avril 2015.

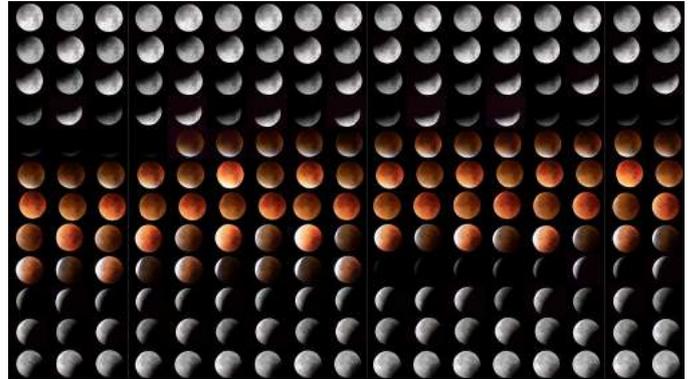
Comme la Lune est au plus proche de la Terre en 2015 (situation parfois appelée une « super lune ») juste 59 minutes après son approche au maximum de l'éclipse, le diamètre lunaire apparent est supérieur à 34'.

Ghislain MICHEL

Clichés de Ghislain MICHEL, photographe Reclosiot passionné, pris dans notre village



1 - Lune classique



2 – Comète NEOWISES prise le 12 Juillet 2020 vers 4h du matin au dessus de Recloses, Canon 6D, objectif 50mm, 5s de pose.



4 et 5 – Chaine de Markarian : ensemble de galaxies situées dans l'amas de la vierge, canon 6D, lunette diam 100, 2 h de pose.



3 – Comète NEOWISES en plus gros, canon 6D, objectif 135mm, 2s de pose.



7 – Eclipse de Lune, canon 450D, télescope de 200 mm



6 – Galaxie M51 dite du tourbillon, canon 6D, lunette diam 100, 2h de pose.

RETOUR EN IMAGES...



Février 2021 - Jérôme, notre employé municipal, et Jean-Marc, notre agriculteur, à pied d'œuvre pour déneiger les rues et faciliter les déplacements.



La deuxième journée de dépistage organisée le samedi 6 mars 2021 a permis la réalisation de tests sur une quarantaine de personnes. Aucun cas positif n'a été à déplorer. Nous remercions de nouveau le cabinet d'infirmiers de la Mare à Soutry d'Ury, Chrystelle, Elodie et Jean-François, de nous avoir accompagnés lors de cette journée.



POISSON D'AVRIL !

Et non, la mare à la Ricarde n'a pas été envahie par les grenouilles « Soprano ».

Toutes nos excuses aux Reclosiots qui se sont laissés prendre ...



Mars 2021 - L'équipe du syndicat d'initiative en pleine activité pour fêter l'arrivée du printemps. Quelques structures ont ainsi été décorées de jonquilles et exposées dans le village. Un petit clin d'œil à notre célèbre fête des jonquilles qui n'a pas pu avoir lieu.



EXPOSITION EDUCATIVE à la mairie réalisée par les archives du département sur la 2nde guerre mondiale sur notre territoire.



L'USR a retroussé ses manches pour remettre en état le terrain de pétanque. Après plusieurs demi-journées de travail (débroussaillage, remise à plat du terrain, nettoyage et réaménagement des bordures), le terrain de pétanque est prêt à vous accueillir. Vous pouvez d'ores et déjà venir vous entraîner !



A notre grand désespoir les déchets en forêt se multiplient. Merci aux membres de l'association "Esprit des Jardins" d'avoir procédé au nettoyage du lieu. La municipalité a déposé plainte auprès de la gendarmerie mais l'affaire a été classée sans suite. Comme Luc, utilisez l'application mobile Mymairie pour nous informer !



Cérémonie du 8 mai 1945